

Procès de l'attentat au musée du Bardo : audience suspendue, les familles des victimes françaises dépitées

mardi 6 novembre 2018, par [Thémis](#)

Le procès de l'attentat du musée du Bardo s'ouvre ce mardi 6 novembre, à Tunis. A la mi-journée, il est déjà suspendu, seuls deux accusés sur cinquante-six étant présents à l'audience en raison de la vidéo-transmission des débats en France. Les avocats des victimes parlent d'une "parodie de procès".

"C'est un naufrage !" Philippe de Veulle, avocat de victimes françaises de l'attentat du musée du Bardo, à Tunis, n'a pas de mots assez forts pour qualifier le procès auquel il assiste, depuis Paris, par vidéo-transmission. "Une parodie de justice", un "procès à la marge" dit-il encore, où seuls deux accusés sur cinquante-six ont pris la peine de se déplacer, ce mardi 6 novembre, premier des deux jours d'audience prévus.

La raison invoquée de leur absence ? Cette fameuse vidéo-transmission, qui permet aux victimes françaises d'assister à distance aux débats, dans une salle fermée au public et à la presse. "D'après ce qu'on arrive à comprendre - car les conditions de traduction et de retransmission sont très mauvaises - la plupart des accusés ont refusé d'assister au procès parce qu'ils ne veulent pas être filmés" constate Farah Ayatt, autre avocate du dossier restée en France et collaboratrice de Gérard Chemla, qui lui s'est rendu sur place.

"Procès politique contre la France"

Une vidéo-transmission qui passe mal donc, et qui fait l'objet, en ce premier jour de procès, de vifs débats. La défense ayant demandé le renvoi du dossier pour cette raison-même, nous indiquent les avocats présents à Paris, ainsi que Serge Mayet, rescapé et président de l'association des victimes de l'attentat du musée du Bardo (AVMB). Le tout dans une ambiance de "procès politique contre la France", selon les mots de Philippe de Veulle, qui précise que les noms de Nicolas Sarkozy ou François Hollande, par exemple, ont été cités à l'audience. "Les avocats des victimes sont méprisés, ça va laisser des blessures" pressent-il.

Vers 13 heures, le président du tribunal a décidé de suspendre l'audience. Il souhaiterait la présence des accusés pour aborder le fond du dossier. La date de reprise est encore inconnue à ce stade. Le second jour du procès devait se tenir le 13 novembre prochain.

Source : LCI

Auteur : La Rédaction

Date : 06/11/2018